

Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine  
1, place Mykhailivska  
Kiev, 01018  
Ukraine

**Par courrier électronique**

M. Philippe Gautier, Greffier  
Tribunal international du droit de la mer  
Am Internationalen Seegerichtshof 1  
22609 Hamburg  
Allemagne

Le 25 juin 2019

**Objet : Affaire relative à l'immobilisation de trois navires militaires ukrainiens  
(Affaire TIDM n° 26)**

Monsieur le Greffier,

Comme suite aux paragraphes 121 et 124 2) de l'ordonnance du Tribunal datée du 25 mai 2019, l'Ukraine soumet les informations ci-dessous au sujet des dispositions qui ont été prises pour mettre en œuvre les mesures conservatoires prescrites par le Tribunal dans l'affaire susvisée.

A ce jour, la Fédération de Russie ne s'est pas conformée aux paragraphes 124 1) a) et b) de l'ordonnance du Tribunal. En particulier, la Fédération de Russie n'a pas procédé à la libération des navires militaires *Berdyansk*, *Nikopol* et *Yani Kapu* ni remis ceux-ci sous la garde de l'Ukraine, comme demandé au paragraphe 124 1) a). La Fédération de Russie n'a pas non plus procédé à la libération des 24 militaires ukrainiens détenus ni les a autorisés à rentrer en Ukraine, comme demandé au paragraphe 124 1) b).

De plus, la Fédération de Russie ne s'est pas conformée au paragraphe 124 1) c) de l'ordonnance du Tribunal, où il est demandé aux deux parties de « s'abstenir de toute mesure qui risquerait d'aggraver ou d'étendre le différend soumis au tribunal arbitral prévu à l'annexe VII ». Plus précisément, le 27 mai 2019, le tribunal municipal de Moscou a confirmé une décision d'un tribunal de première instance prolongeant de trois mois la période de détention de cinq des militaires détenus. La période de détention des autres militaires avait été prolongée peu avant que le Tribunal ne rende son ordonnance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

L'agent de l'Ukraine,

(Signé)  
Olena Zerkal

Cc : Sir Christopher Greenwood, GBE, CMG, QC  
Professeur Vladimir Golitsyn